Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Bellebranche - Tome I

Bellebranche, vill., c^ne^ de *Saint-Brice. — Abbas B.-M. de Bellabrancha,* 1175 (Cart. de la Couture, p. 103). — *Abbas Belle Branchie,* 1180 (Arch. de la M., II). — *Abbas de Bella Branca,* 1189 (Province du Maine, t. IV, p. 126). — *Abbas Bellebranchiæ,* 1197 (Maison de Laval, t. I, p. 151). — *Beala Maria de Bella Branchia,* 1218 (La Beauluère, *G. Le Doyen,* p. 301). — *Abbas Bealæ Mariæ de Bellabrancha,* 1232 (Cart. de la Couture, p. 255). — *Abbas et conventus de Bellabrancha,* 1265 (Ibid., p. 291). — *Les religieux, abbé et couvent de Bellebranche,* 1412 (Ibid., p. 355). — *Monasterium beatæ Mariæ de Bellabrancha, ordinis cisterciensis,* 1446 (Ibid., p. 357).

L'abbaye du Louroux (Maine-et-Loire) envoya, en 1150, une petite colonie de moines cisterciens au lieu dit de Bellebranche, et l'établissement devint définitif par la donation de Robert II de Sablé le 27 juillet 1152. Mais ceux qui ont prétendu qu'il y avait eu à Bellebranche un monastère dès l'an 1098, ont mal compris le texte de l'*Histoire de Sablé,* et confondu la fondation de Citeaux avec une prétendue fondation à Bellebranche qui n'a jamais eu lieu. Robert III de Sablé, à l'occasion de la mort de Clémence de Mayenne, sa femme, et de son départ pour la Terre sainte (1190), confirma et augmenta les donations paternelles. Notre-Dame de Bellebranche, 389^e^ fondation de l'ordre de Citeaux, fut approuvée par Alexandre III (1165), Urbain IV (1264), Clément IV et Boniface VIII. On mentionne parmi les privilèges des religieux, celui de se choisir un abbé et un prieur ; ils eurent soin encore de se faire confirmer dans ce droit, en 1498, par Louis XII. L'abbaye fut en peu de temps la plus riche des maisons cisterciennes de l'Anjou et du Maine, grâce aux libéralités des seigneurs de Sablé, de Château-Gontier, de Laval, de Craon, de Sillé-le-Guillaume, d'Anthenaise, de Rohan. Autour de leur monastère les religieux avaient créé sept étangs, deux magnifiques bois de haute futaie, sans compter les bois taillis du Fourneau, des Nortrons, et les Grands-Bois ; ils avaient planté cinquante-trois quartiers de vigne en trois clos, aménagé dix métairies en Saint-Brice et Beaumont, dont ils possédaient la seigneurie paroissiale. Cinquante métairies et de beaux fiefs dans la sénéchaussée du Maine, le fief et manoir de la Gaulerie en Chemiré-sur-Sarthe, trois métairies en Brissarthe, la terre de Cernée, avec maison abbatiale et chapelle, en Ecouflant, celle de Châteauneuf-sur-Sarthe, un hôtel à Angers, etc., etc., composaient au XV^e^ siècle le domaine de Bellebranche. Toutes ces possessions éloignées, mises à ferme, étaient d'ailleurs d'un petit rendement pour la maison : « Elles ne sont trop suffisantes, disent les moines au XV^e^ siècle, pour l'entretenement de nostre abbaye et couvent, à l'aliment et vestement de nous qui suismes en nombre XXXV religieux, et faire les aumosnes aux pauvres qui se trouvent en grand nombre de jour en jour, mesme quand est temps de stérilité. » « Une mieche de la forme et ordonnance du couvent » était en outre distribuée à tous les pauvres, le premier mardi de carême, et un dîner avec une aumône honnête servi le jeudi-absolu à toutes personnes qui se présentaient et qui voulaient avoir « autant comme un religieux de l'abbaye ». Les offices claustraux, priorat, sous-priorat, chanterie, sacristie, cellerie, procure, aumônerie, infirmerie, avaient chacun leur dotation particulière. L'abbaye quitta au XIV^e^ s. la stricte observance des Bernardins pour accepter la règle mitigée, dite Clémentine, du nom du pape Clément V qui l'avait autorisée et qui réduisait l'abstinence à quatre jours par semaine. Un collège établi à Angers, rue du Godet, près du chevet de l'église Notre-Dame, donnait aux jeunes religieux toute facilité pour suivre les cours de l'Université, et pouvait même servir d'asile à la communauté en temps de guerre. Ce n'était pas une précaution inutile. Une lettre de Charles V, du 4 avril 1365 (n. s.), atteste que les religieux ont perdu « par les ennemys qui longuement ont esté et sont encore au païs, et par la prise du chastel de Sablé, croix, calices, sanctuaires, livres et ornements, blé, vins, avoines ; et aussi par ceulx qui prisrent le fort de Sainct-Brice qui est près de leur

abbaye, au quart de lieue, qui par plusieurs fois les ont mys à très grans et excessives rançons et ont arses et détruictes leurs maisons, manoirs, mestayries et granges. » Les lettres de sauvegarde que les religieux achetèrent des Anglais en 1433, et sans doute les années précédentes et suivantes, n'empêchèrent pas les bandes de ruiner presque complètement l'abbaye. La paix revenue par l'expulsion des ennemis du dehors, Jean d'Hierray, évêque du Mans, voulut s'occuper de la restauration du monastère. Il avait le droit d'y faire visite en vertu d'un règlement intervenu, vers 1320, entre le cardinal Arnaud et l'abbé de Citeaux, en annonçant son arrivée, par une lettre dont les termes avaient été mûrement discutés : « *Significamus vobis,* devait écrire l'évêque, *quod tali die ad vos et vestrum monasterium intendimus declinare ; unde pro nobis, nostra familia et equitatura nostra generose providere curetis.* » Jean Rocher, abbé de Bellebranche en 1451, malgré ce droit incontestable, n'en avait pas moins manifesté l'intention de fermer la porte du couvent à l'évêque ; il eut au moins le bon esprit de reconnaître sa faute et d'aller trouver Jean d'Hierray à Sablé pour lui faire ses excuses (1451). Deux commissaires envoyés par l'évêque à Bellebranche trouvèrent « l'église toute découverte, les autels renversez, les cloîtres rompus, une partie des dortoirs brulez, et tous les riches sepulchres des seigneurs de Sablé et de Chasteau-Gontier, fondateurs et bienfaicteurs de cette abbaye, brisez et mis en pièces ; de sorte qu'il n'estoit resté que quelques logements pour l'habitation de cinq ou six religieux. » Pendant cette période calamiteuse les religieux s'étaient retirés au château de Sablé. Jean d'Hierray supplia avec larmes l'abbé d'employer une partie de ses revenus à relever le monastère de ses ruines et d'y faire refleurir l'ancienne discipline. La commende, introduite à Bellebranche un siècle plus tard (1552), compromit comme partout l'esprit religieux de l'abbaye. Elle eut à souffrir à la fin du XVI^{e} siècle plus qu'aucune autre des troubles et de la guerre civile. Pillée par les huguenots, dès 1567, et par le féroce René de la Rouvraie qui fit pendre plusieurs religieux, prise et reprise par tous les partis, elle ne sortit de cette période désastreuse que gravement compromise même dans son existence. Aussi quand Henri IV eut fondé le collège de la Flèche, songea-t-il à lui annexer la mense abbatiale. Il y eut résistance ; mais cependant, après la résignation de François de Donnadieu, le pape Paul V promulgua le décret d'union dans une bulle du 11 juin 1607, en faveur du collège des PP. Jésuites. « dont le zèle, la science, les aptitudes pour l'enseignement devaient procurer une éducation chrétienne et solide à la jeunesse de la ville et du royaume ». Le monastère ne devait donc plus être gouverné désormais que par un prieur triennal. Dès l'année suivante (1608), le roi voulut, pour compléter les 33 000 ℔ de revenu qu'il avait promises à son collège, supprimer même la mense conventuelle. Ce projet souleva une véritable tempête ; le roi dut écrire à M. de Brèves, son ambassadeur à Rome, de faire arrêter l'expédition du bref ; mais en même temps il manda à Paris Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, et lui fit accepter en échange de Bellebranche l'abbaye de la Buxière, au diocèse d'Autun, 26 juin 1609. L'opposition vint alors des religieux qui portèrent plainte devant l'official du Mans et appelèrent comme d'abus au Parlement. Ils eurent gain de cause, prirent même à bail des Jésuites la mense abbatiale ; ils reçurent des novices comme par le passé, et leur nombre s'éleva encore jusqu'à trente profès, sans compter les convers. Ils n'étaient plus que quatorze, et la maison criblée de dettes, en 1683. Pour se soustraire à la réforme qu'exigeait le général de l'ordre, et menacés d'être transférés dans un autre monastère, ils traitèrent avec les Jésuites, qui promirent au prieur, Jean du Hardas, 1 500 ℔, et aux autres religieux 1 200 ℔ de pension (11 février 1684). L'abbé de Chaloché et le prieur de l'Épau vinrent au nom des supérieurs protester contre cette convention (23 mars), et le Conseil privé devant lequel l'affaire fut portée unit la mense conventuelle au collège (arrêt du 26 octobre 1686), à charge par lui de payer toutes les dettes, d'entretenir le monastère, d'acquitter les fondations et d'assurer aux religieux une rente de 600 ℔. Les religieux, dans l'acte passé devant François Ivert, notaire à Grez-en-Bouère, par lequel ils acceptaient les conventions précédentes, se réservaient le droit de faire chasser sur les terres de l'abbaye et d'y nourrir chacun un cheval. Ils continuèrent, sauf le P. du Hardas qui devint intendant du marquis de Sablé, d'habiter une partie du couvent ; le reste était à la disposition des Pères Jésuites comme maison de campagne. On dit que Gresset y composa le *Lutrin vivant,* ce que rend vraisemblable l'allusion à la fête patronale de saint Brice. Six chapelains

remplacèrent les derniers religieux ; les Doctrinaires succédèrent aux Jésuites à Bellebranche comme à la Flèche ; puis la Révolution acheva l'œuvre de destruction. Quelques insermentés furent internés dans les vieux bâtiments en attendant qu'on les réunit à leurs confrères à Laval. Les derniers chapelains refusèrent aussi le serment schismatique. L'un d'eux, Joseph Lemercier, né à la Chapelle d'Aligné en 1733, fut enfermé à Patience, transporté à Bordeaux, arrêté de nouveau le 18 janvier 1798, et détenu à l'abbaye d'Évron ; un autre, François-Anne Gouzay, né à Ville-Dieu (diocèse de Chartres) en 1729, arrêté par les gendarmes le 4 mars dans le pays de Saint-Loup qu'il évangélisait, enfermé à Patience, transporté à Rambouillet, mourut au Mans. Le 2 décembre 1794, les Chouans qui s'étaient casernés dans la maison abbatiale furent attaqués par la garnison de Sablé ; l'affaire fut chaude et les pertes sensibles de chaque côté. La vente nationale du domaine eut lieu le 19 février 1793, celle de l'église le 1er juin 1794.

Aujourd'hui il ne reste presque rien qui puisse guider dans une description. Quelques maisons sans habitants, le bruit ordinaire d'une ferme, ne suffisent pas non plus pour donner une apparence de vie à cette solitude morne. Les douves sont conservées sur le côté nord de l'enclos. Une chapelle à porte ogivale, mais qui ne faisait pas partie des premiers bâtiments claustraux, laisse voir peint à fresque, au pignon du chevet, dans un encadrement ogival un saint personnage et des corbeaux, saint Benoît et les corbeaux du Mont-Cassin peut-être. — Le plan cadastral de 1828 indique encore une chapelle de Saint-Michel. En démolissant l'église un ouvrier a trouvé un sceau matrice au centre duquel est le crucifix surmonté du soleil et du croissant ; dans la partie inférieure, saint Pierre et un évêque en buste, la tête de quatre cardinaux et de trois autres personnages, tous de face ; légende : *S*[*igillum*] *indulgentiarum pro Grecis.* Ce sceau, de facture italienne, aurait-il été apporté par l'un des abbés Alvarot ou Bencivini ? Le sceau de l'abbaye se trouve aux Archives de Maine-et-Loire (H. 614) appendu à une charte de 1262. M. A. Planchenault me le décrit ainsi : sceau ogival de 43 mm sur 27 mm environ, en cire verte sur double queue. Un abbé, non mitré, debout, la crosse à droite, tenant de la main gauche un livre (?) appuyé sur la poitrine ; la volute de la crosse déborde sur la légende : S. ABBATIS DE BELLA BRANCHA. Au dos, un contre-sceau rond de 27 mm de diamètre : un bras gauche (?) tenant une crosse tournée à dextre de l'écu, le bras entre une étoile au-dessus et un croissant au-dessous, accosté d'une tige de lis (?). Légende : CONTRA [S] DE BELLA BRCA. — Un petit four, en forme de tour ronde avec une porte carrée au niveau du sol, est situé en dehors de l'enclos ; ses parois lisses en sable blanc vitrifié indiquent qu'il n'a servi ni pour la chaux, ni pour la poterie grossière ; peut-être y cuisait-on des poteries fines ou des statues. Ce qui reste de l'ancienne futaie monacale, aujourd'hui domaniale, offre encore les plus beaux spécimens du chêne de forêt, droit, élevé, et d'une grosseur uniforme.

Abbés : Robert, témoin en 1162 d'un don fait par Renaud de Château-Gontier aux religieux de Saint-Nicolas d'Angers ; il cède en 1165 à Marmoutier les droits de son abbaye sur la terre de G. Grandin, à Bouère ; Zacharie, abbé du Louroux, et Pierre, abbé de la Boissière sont présents. — *Philippe* n'est connu que par une charte de Guillaume, évêque du Mans (1145-1187), en faveur de l'abbaye de Beaulieu. — *Geoffroy* (D. Piolin le nomme Guillaume), fait un accord au sujet de la dîme de Sillé avec l'abbé de la Couture, vers 1175, et un autre, semblable, concernant quelques vignes du prieuré de Sablé, vers 1180 ; il traite également avec R., seigneur de Château-Gontier, l'échange d'un pré à Chemeré ou Chemiré pour une vigne donnée par le prêtre Thibault ; enfin, en 1186, il reçoit à la Gravelle, de Guy VI de Laval, la franchise de toutes les possessions de l'abbaye dans sa baronnie. — *Her*[*vé*] est cité par Ménage comme premier abbé de Bellebranche ; mais comme il ne le connaît que par une charte où il figure, dit-il, avec Robert de Sablé, qu'il prend pour Robert II, fondateur, il y a lieu de croire qu'il s'est trompé : car notre Hervé paraît aussi vers 1190 dans une transaction entre l'abbé de la Melinais et Robert III de Sablé. — *Guérin* assiste à la ratification par l'évêque Hamelin (1190-1214) du don fait à Bellebranche, par Étienne de la Course, de la vigne de Pocé ; il signe la charte par laquelle Guy VI abolit le droit de main-morte, 1197. — *M*[*acé ?*] vend, en 1214, à Foulques de Couvenant, en présence de R., abbé du Louroux,

d'A., abbé de Perseigne, de M., abbé de Champagne, ce que possède l'abbaye au Tremblay, à la Hangotière et à Ingrande, sous la réserve des dîmes du grain et du vin. — Jean de *Saint-Sulpice,* cité au cartulaire du Parc en 1236, fait, en 1237, une transaction avec le chapelain de Saint-Omer, devant Guillaume, doyen d'Entre-Sarthe-et-Mayenne. — *Lucas* paraît également dans le cartulaire de Notre-Dame-du-Parc (mss. de Gaignières) en 1248. — *André* était à la fois abbé du Louroux et de Bellebranche quand il ratifia, en 1280, un accord avec Robert de Sillé. — *Étienne,* dit de Saint-Sulpice par D. Piolin, d'après le Cab. de la Beauluère, donne à l'un de ses religieux, Guillaume Bouglier, la faculté de passer sous la règle de Saint-Benoît dans l'abbaye de la Couture. — *Jean* prend à bail emphytéotique un bois situé dans le fief du prieuré de Bouère pour y former l'étang de Queulain, 1342. — *Macé* donne bail de l'hébergement de la Rivière en Chemiré à Renaud d'Abatant, 27 avril 1350. — *Saincton,* exécuteur testamentaire d'Amaury IV de Craon, le 26 avril 1379, vivait encore en 1385. — *Guillaume* prête à l'abbé de Saint-Serge 400 écus d'or, 1388 ; fait un accord avec le seigneur de Ballée, 1392 ; est délégué par le pape pour une enquête au sujet de la fondation des Cordeliers de Laval, 1396 ; et prononce, comme arbitre, entre les abbés de Poutron et de Chalocé qui se disputaient certaines dîmes, 4 janvier 1408 (n. s.). — Étienne *Jacgais,* procureur de l'abbaye en 1412 à l'occasion d'une sentence prononcée par le sénéchal de Sablé et concernant la terre de Bouessay, a le titre d'abbé dans un contrat passé à Bouère, 1415 ; il reçoit, en 1426, le remboursement des 400 écus avancés à Saint-Serge ; fait, en 1436, une transaction avec Bertrand de Tessé, chevalier, seigneur de Tessé et de Mergot, un échange avec le même en 1444, et, le 10 septembre 1446, règle encore une longue contestation avec l'abbaye de la Couture. — *Gervais* reçoit divers aveux en 1447, 1449 et 1451. — Jean *Rocher* est cité comme abbé en 1451 ; fait serment aux mains de Martin Berruyer, évêque du Mans, 20 mars 1452 (n. s.) ; reçoit aveu de divers particuliers en 1454 ; et se qualifie étudiant à l'université d'Angers, 1455, 1456 ; c'est lui encore, sans doute, qui fait accord en 1482 avec le chapitre de Saint-Maurice d'Angers. — Pierre *Lohéac,* probablement de la famille angevine qui a donné un maire à la ville d'Angers, 1492, et un chanoine de Saint-Pierre, recteur à l'université, 1496, était pourvu de l'abbaye en 1485, et étudiant à Angers ; il prend la qualité de régent en 1488, et soutient au nom de l'abbaye un procès contre la veuve de Jean Defaye. — Jean du *Mesnil,* comme ses prédécesseurs étudiant à Angers, et déjà abbé en 1495, reçoit plusieurs déclarations des sujets de l'abbaye, 1497, 1498 ; est en procès avec le seigneur de Saint-Brice, 1499 ; figure à la promulgation de la Coutume du Maine, en 1508, et d'après Ménage qui cite l'histoire de saint Florent, siège encore le 20 août 1516. — Jean *Lecomte* reçoit plusieurs aveux en 1512, 1513 ; assiste le 25 janvier 1515 à l'élection de l'abbé de la Clarté-Dieu ; donne pouvoir aux religieux de Chalocé d'élire le leur le 5 juillet 1521 ; s'intitule humble abbé de Bellebranche dans l'aveu qu'il rend au baron de Sablé en 1535 ; et fait encore hommage du temporel de son abbaye à François de Lorraine en 1552. Il y eut donc au moins vingt abbés réguliers pour une période de quatre siècles.

Commendataires : Louis, cardinal de *Lorraine,* 1554, 1556. — Jules *Alvarot,* clerc, ambassadeur du duc de Ferrare près du roi de France ; il reçoit aveu en 1560 et meurt en 1565. — Jean-Baptiste, *Bencivini,* clerc du diocèse de Florence, doyen de Notre-Dame de Mantes, fut pourvu par bulle du pape Pie V, du 30 juin 1565 ; le mandement du roi, daté de Cognac le 23 août, le qualifie « aumônier de notre très honorée dame et mère » ; il est accompagné de lettres de naturalisation. Bencivini date de Fontaines (Haute-Marne) la procuration qu'il donne à Jérôme Follet, chapelain et chantre du roi, et celui-ci vient prendre possession le 24 septembre 1565, en présence de tous les religieux ; au nombre des témoins se trouve Gatien Bureau, chapelain de la reine. L'abbé fait un concordat avec le curé de Saint-Brice, en 1567 ; reçoit aveu de Gilles du Tertre, 1578 ; est cité dans les Actes du Clergé en 1583 ; et meurt en 1597. — François de *Donnadieu* (V. ce nom), évêque élu d'Auxerre, fut pourvu de l'abbaye de Bellebranche le 7 juin 1597 ; il ne fit prendre possession par procuration datée d'Amiens que le 18 novembre 1600 le prieur Louis d'Auterives et douze religieux étaient présents. En compensation de sa mense abbatiale qu'il cédait aux Jésuites, il obtint pour son frère l'évêché de Saint-Papoul, sur lequel une rente

de 3 000 ℔ lui fut réservée.

Les prieurs claustraux qui gouvernèrent l'abbaye depuis l'introduction de la commende furent : Gervais *Gaudin,* 1545, 1547. — François *Pondavy,* docteur en théologie ; il donne un bail où paraissent dix-sept religieux « constituant la plus grande et saine partie du couvent », 1585. — Louis d'*Auterives* 1597, 1600. — Pierre *Barbes,* délégué par les religieux à l'assemblée du Mans, pour la nomination des députés aux états de Sens, 1614. — Vincent *Mondière,* bachelier en théologie, sous-prieur, 1616, prieur, 1623, 1628. — Madelon *Tullié,* 1633. — Nicolas *Cousin,* docteur en théologie, vicaire général de son ordre dans les provinces de Touraine, Blaisois et Anjou, prieur, 1634 ; il paraît dans un acte de 1636 avec dix-huit religieux, prêtres, profès, et dans un autre, en 1639, avec seize religieux. — François *Bignon,* 1649. — François *Davazé,* 1671, 1673 ; il reçoit en 1675, comme novice, Léon Davazé, son neveu, pour lequel Hilaire Davazé, curé de Montigné, s'engage à payer les frais d'entretien pendant le noviciat et deux ans d'étude de philosophie, là où les supérieurs voudront l'envoyer. — Jean du *Hardas,* 1680, 1684 (V. son nom). — René de la *Barre,* 1687. — Étienne *Pasqueray du Rouzay,* originaire d'Angers, 1690. Il fut, avec dom Letessier de la Guindonnière, né à Château-Gontier, l'un des deux derniers religieux cisterciens qui habitèrent Bellebranche.

Le chartrier de l'abbaye (44 registres, une liasse et 35 chartes), soigneusement inventorié par M. Duchemin, est aux Archives de la Sarthe.

Ménage, *Hist. de Sablé,* p. 165. — Cart. d'Évron et de la Couture. — *Gallia Christ.,* t. XIV, p. 441. — Arch. de la M., deux registres de la série H. — Le Corvaisier, *Hist. des évêques du Mans,* p. 457, 729. — *Mémorial de la Mayenne,* t. II, p. 279. — Bibl. de l'Arsenal, p. 925. — Bibl. nat. fds. fr. 22 450, f. 303 ; fds. lat. 5 441/2, f. 451. — Arch. nat., L. 975 ; KK. 324. — *Revue du Maine,* t. II, p. 115. — Chart. de Juigné. — De Rochemonteix, *le Collège de la Flèche.* — O. de Poli, *Hist. des Courtin,* p. 293. — Étude de Grez-en-Bouère. — Arch. de la S., fds. mun., 840. — Chart. de Saint-Brice, à M. le comte de Viennay. — Reg. par. de Saint-Brice, Grez-en-Bouère, Bouère, Saint-Denis-du-Maine.